

Date : 20070607

Dossiers : A-477-06

A-523-06

A-530-06

Référence : 2007 CAF 220

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE EVANS
LA JUGE SHARLOW**

ENTRE :

A-477-06

LA BANDE DE MONTANA et autres

intimés (plaignants)

et

SA MAJESTÉ LA REINE

Intimée (défenderesse)

et

LA BANDE DE SAMSON et autres

intimés (tiers)

et

LA BANDE ERMINESKIN et autres

appelants (tiers)

- ET -

ENTRE :

LA NATION CRIE DE SAMSON et autres

intimés (plaignants)

et

SA MAJESTÉ LA REINE et autres

intimés (défendeurs)

et

LA BANDE DE MONTANA et autres

intimés (tiers)

et

LA NATION CRIE D'ERMINESKIN et autres

appelants (tiers)

**- ET -
ENTRE :**

LA NATION CRIE D'ERMINESKIN et autres

appelants (plaignants)

et

SA MAJESTÉ LA REINE et autres

intimés (défendeurs)

et

LA BANDE DE MONTANA et autres

intimés (tiers)

et

LA NATION CRIE DE SAMSON et autres

intimés (tiers)

ENTRE :

A-523-06

SA MAJESTÉ LA REINE

**appelante
(défenderesse)**

et

LA BANDE DE MONTANA, le chef Leo Cattleman, Marvin Buffalo, Rema Rabbit, Carl Rabbit et Darrell Strongman, poursuivant en leur propre nom et au nom de tous les membres de la bande indienne de Montana, qui résident tous dans la réserve n° 139 de Montana, dans la province de l'Alberta

**intimés
(plaignants)**

LA BANDE DE SAMSON, le chef Terry Buffalo, Clifford Potts, Frank Buffalo, Florence Buffalo, Dolphus Buffalo, Lawrence Saddleback, Larron Northwest, Nancy Yellowbird, Barb Louis, Keith Johnson, Rose Saddleback et Jim Omeasoo, conseillers de la bande de Samson, poursuivis en leur propre nom et au nom des membres de la bande indienne de Samson

et

LA BANDE D'ERMINESKIN, le chef Gerald Robert Ermineskin, Arthur Morris Littlechild, Earl Ted Ermineskin, Maurice Wolfe, Richard Leonard Lightning, Carol Margaret Wildcat, Carol Elizabeth Roasting, Glenda Rae White et Craig Alton Makinaw, conseillers de la bande d'Ermineskin, poursuivis en leur propre nom et au nom des membres de la bande indienne d'Ermineskin

tiers

ENTRE :

A-530-06

LA NATION CRIE DE SAMSON, le chef Terry Buffalo, Clifford Potts, Frank Buffalo, Florence Buffalo, Dolphus Buffalo, Lawrence Saddleback, Larron Northwest, Nancy Yellowbird, Barb Louis, Keith Johnson, Rose Saddleback, Jim Omeasoo, le chef Lena Cutknife, Dolphus Buffalo, Florence Buffalo, Kurt Buffalo, Pat Buffalo, Cecile Crier, Patrick Cutknife, Walter Lightning, Barbara B. Lightning, George Montour Sr., Donna Potts Johnson, Rose Saddleback, Marvin Yellowbird et le chef Florence Buffalo, poursuivant en leur propre nom et au nom des membres de la nation crie de Samson, de la bande de Samson et de la bande indienne de Samson

appelants

et

SA MAJESTÉ LA REINE et LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimés

et

LA BANDE DE MONTANA, le chef Leo Cattleman, Marvin Buffalo, Rema Rabbit, Carl Rabbit and Darrell Frederick Strongman, Coldy Sr. et Dick Rabbit, poursuivant en leur propre nom et au nom de tous les autres membres de la bande indienne de Montana, qui résident tous dans la réserve n° 139 de Montana, dans la province de l'Alberta

tiers

et

LA BANDE D'ERMINESKIN, le chef Gerald Robert Ermineskin, Arthur Morris Littlechild, Earl Ted Ermineskin, Maurice Wolfe, Richard Leonard Lightning, Carol Margaret Wildcat, Carol Elizabeth Roasting, Glenda Rae White et Craig Alton Makinaw, conseillers de la bande

**d'Ermineskin, poursuivis en leur propre nom et au nom de la bande indienne d'Ermineskin et
de la nation crie d'Ermineskin**

tiers

Audience tenue à Ottawa (Ontario), le 7 juin 2007

Jugement rendu à l'audience à Ottawa (Ontario), le 7 juin 2007

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NOËL

Date : 20070607

Dossiers : A-477-06

A-523-06

A-530-06

Référence : 2007 CAF 220

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE EVANS
LA JUGE SHARLOW**

ENTRE :

A-477-06

LA BANDE DE MONTANA et autres

intimés (plaignants)

et

SA MAJESTÉ LA REINE

Intimée (défenderesse)

et

LA BANDE DE SAMSON et autres

intimés (tiers)

et

LA BANDE ERMINESKIN et autres

appelants (tiers)

- ET -

ENTRE :

LA NATION CRIE DE SAMSON et autres

intimés (plaignants)

et

SA MAJESTÉ LA REINE et autres

intimés (défendeurs)

et

LA BANDE DE MONTANA et autres

intimés (tiers)

et

LA NATION CRIE D'ERMINESKIN et autres

appelants (tiers)

**- ET -
ENTRE :**

LA NATION CRIE D'ERMINESKIN et autres

appelants (plaignants)

et

SA MAJESTÉ LA REINE et autres

intimés (défendeurs)

et

LA BANDE DE MONTANA et autres

intimés (tiers)

et

LA NATION CRIE DE SAMSON et autres

intimés (tiers)

ENTRE :

A-523-06

SA MAJESTÉ LA REINE

**appelante
(défenderesse)**

et

LA BANDE DE MONTANA, le chef Leo Cattleman, Marvin Buffalo, Rema Rabbit, Carl Rabbit et Darrell Strongman, poursuivant en leur propre nom et au nom de tous les membres de la bande indienne de Montana, qui résident tous dans la réserve n° 139 de Montana, dans la province de l'Alberta

**intimés
(plaignants)**

LA BANDE DE SAMSON, le chef Terry Buffalo, Clifford Potts, Frank Buffalo, Florence Buffalo, Dolphus Buffalo, Lawrence Saddleback, Larron Northwest, Nancy Yellowbird, Barb Louis, Keith Johnson, Rose Saddleback et Jim Omeasoo, conseillers de la bande de Samson, poursuivis en leur propre nom et au nom des membres de la bande indienne de Samson

et

LA BANDE D'ERMINESKIN, le chef Gerald Robert Ermineskin, Arthur Morris Littlechild, Earl Ted Ermineskin, Maurice Wolfe, Richard Leonard Lightning, Carol Margaret Wildcat, Carol Elizabeth Roasting, Glenda Rae White et Craig Alton Makinaw, conseillers de la bande d'Ermineskin, poursuivis en leur propre nom et au nom des membres de la bande indienne d'Ermineskin

tiers

ENTRE :

A-530-06

LA NATION CRIE DE SAMSON, le chef Terry Buffalo, Clifford Potts, Frank Buffalo, Florence Buffalo, Dolphus Buffalo, Lawrence Saddleback, Larron Northwest, Nancy Yellowbird, Barb Louis, Keith Johnson, Rose Saddleback, Jim Omeasoo, le chef Lena Cutknife, Dolphus Buffalo, Florence Buffalo, Kurt Buffalo, Pat Buffalo, Cecile Crier, Patrick Cutknife, Walter Lightning, Barbara B. Lightning, George Montour Sr., Donna Potts Johnson, Rose Saddleback, Marvin Yellowbird et le chef Florence Buffalo, poursuivant en leur propre nom et au nom des membres de la nation crie de Samson, de la bande de Samson et de la bande indienne de Samson

appelants

et

SA MAJESTÉ LA REINE et LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimés

et

LA BANDE DE MONTANA, le chef Leo Cattleman, Marvin Buffalo, Rema Rabbit, Carl Rabbit and Darrell Frederick Strongman, Coldy Sr. et Dick Rabbit, poursuivant en leur propre nom et au nom de tous les autres membres de la bande indienne de Montana, qui résident tous dans la réserve n° 139 de Montana, dans la province de l'Alberta

tiers

et

LA BANDE D'ERMINESKIN, le chef Gerald Robert Ermineskin, Arthur Morris Littlechild, Earl Ted Ermineskin, Maurice Wolfe, Richard Leonard Lightning, Carol Margaret Wildcat, Carol Elizabeth Roasting, Glenda Rae White et Craig Alton Makinaw, conseillers de la bande d'Ermineskin, poursuivis en leur propre nom et au nom de la bande indienne d'Ermineskin et de la nation crie d'Ermineskin

tiers

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Ottawa (Ontario), le 7 juin 2007)

LE JUGE NOËL

[1] Comme la Cour a rejeté les principaux appels, les appels de dépens dans les dossiers A-477-06 et A-530-06 sont devenus théoriques et on n'y a pas donné suite. Ils sont donc rejetés sans dépens.

[2] Pour ce qui est de l'appel de dépens de la Couronne dans le dossier A-523-06, la juge de première instance a fourni les motifs de son ordonnance. Nous sommes convaincus qu'elle a exercé son pouvoir discrétionnaire judicieusement dans les circonstances de ce litige complexe. L'appel de dépens de la Couronne est donc rejeté, avec dépens en faveur de la bande de Montana.

[3] Conformément à l'ordonnance du juge en chef regroupant les trois appels, ces motifs seront classés dans le dossier A-477-06, avec copie dans les dossiers A-523-06 et A-530-06.

« Marc Noël »

Juge

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-477-06

APPEL D'UNE ORDONNANCE DE LA COUR FÉDÉRALE (LA JUGE HANSEN), EN DATE DU 27 OCTOBRE 2006 (DOSSIER T-2804-97).

INTITULÉ : LA NATION CRIE
D'ERMINESKIN et autres c. SA
MAJESTÉ LA REINE et autres

LIEU DE L'AUDIENCE : OTTAWA (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 7 JUIN 2007

MOTIFS DU JUGEMENT : LES JUGES NOËL, EVANS ET
SHARLOW

MOTIFS PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE NOËL

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Blake, Cassels & Graydon
Vancouver (Colombie-Britannique)

POUR L'APPELANTE

John H. Sims, c.r.
Sous-procureur général du Canada
Edmonton (Alberta)

POUR L'INTIMÉE SA
MAJESTÉ LA REINE

Miller Thomson LLP Calgary (Alberta)	POUR LES INTIMÉS BANDE DE MONTANA et autres
---	--

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-523-06

APPEL D'UNE ORDONNANCE DE LA COUR FÉDÉRALE (LA JUGE HANSEN), EN DATE DU 27 OCTOBRE 2006 (DOSSIER T-617-85).

INTITULÉ : SA MAJESTÉ LA REINE c. LA BANDE DE MONTANA et autres

LIEU DE L'AUDIENCE : OTTAWA (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 7 JUIN 2007

MOTIFS DU JUGEMENT : LES JUGES NOËL, EVANS ET SHARLOW

MOTIFS PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE NOËL

COMPARUTIONS :

Sheila Read
Krista Epton

POUR L'APPELANTE

Michael Bailey
Michael Aasen

POUR LES INTIMÉS BANDE DE MONTANA et autres

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

John H. Sims, c.r.
Sous-procureur général du Canada
Edmonton (Alberta)

POUR L'APPELANTE

Miller Thomson
Calgary (Alberta)

POUR LES INTIMÉS BANDE DE MONTANA et autres

COUR D'APPEL FÉDÉRALE**AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER****DOSSIER :** A-530-06**APPEL D'UNE ORDONNANCE DE LA COUR FÉDÉRALE (LA JUGE HANSEN), EN DATE DU 27 OCTOBRE 2006 (DOSSIER T-782-97).****INTITULÉ :** LA NATION CRIE DE SAMSON et autres c. SA MAJESTÉ LA REINE et autres**LIEU DE L'AUDIENCE :** OTTAWA (ONTARIO)**DATE DE L'AUDIENCE :** LE 7 JUIN 2007**MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :** LES JUGES NOËL, EVANS ET SHARLOW**MOTIFS PRONONCÉS À L'AUDIENCE :** LE JUGE NOËL**AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :**Parlee McLaws
Edmonton (Alberta)

POUR L'APPELANTE

John H. Sims, c.r.
Sous-procureur général du Canada
Edmonton (Alberta)POUR L'INTIMÉE SA
MAJESTÉ LA REINE

Blake, Cassels & Graydon LLP Vancouver (Colombie-Britannique)	POUR L'INTIMÉE NATION CRIE D'ERMINESKIN
Miller Thomson LLP Calgary (Alberta)	POUR L'INTIMÉE BANDE DE MONTANA

Date : 20070607

Dossier : A-477-06

Ottawa (Ontario), le 7 juin 2007

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE EVANS
LA JUGE SHARLOW**

ENTRE :

A-477-06

LA BANDE DE MONTANA et autres

intimés (plaignants)

et

SA MAJESTÉ LA REINE

Intimée (défenderesse)

et

LA BANDE DE SAMSON et autres

intimés (tiers)

et

LA BANDE ERMINESKIN et autres

appelants (tiers)

- ET -

ENTRE :

LA NATION CRIE DE SAMSON et autres

intimés (plaignants)

et

SA MAJESTÉ LA REINE et autres

intimés (défendeurs)

et

LA BANDE DE MONTANA et autres

intimés (tiers)

et

LA NATION CRIE D'ERMINESKIN et autres

appelants (tiers)

**- ET -
ENTRE :**

LA NATION CRIE D'ERMINESKIN et autres

appelants (plaignants)

et

SA MAJESTÉ LA REINE et autres

intimés (défendeurs)

et

LA BANDE DE MONTANA et autres

intimés (tiers)

et

LA NATION CRIE DE SAMSON et autres

intimés (tiers)

JUGEMENT

L'appel est rejeté, sans dépens.

« Marc Noël »

Juge

Date : 20070607

Dossier : A-523-06

Ottawa (Ontario), le 7 juin 2007

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE EVANS
LA JUGE SHARLOW**

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

**appelante
(défenderesse)**

et

LA BANDE DE MONTANA, le chef Leo Cattleman, Marvin Buffalo, Rema Rabbit, Carl Rabbit et Darrell Strongman, poursuivant en leur propre nom et au nom de tous les membres de la bande indienne de Montana, qui résident tous dans la réserve n° 139 de Montana, dans la province de l'Alberta

**intimés
(plaignants)**

LA BANDE DE SAMSON, le chef Terry Buffalo, Clifford Potts, Frank Buffalo, Florence Buffalo, Dolphus Buffalo, Lawrence Saddleback, Larron Northwest, Nancy Yellowbird, Barb Louis, Keith Johnson, Rose Saddleback et Jim Omeasoo, conseillers de la bande de Samson, poursuivis en leur propre nom et au nom des membres de la bande indienne de Samson

et

LA BANDE D'ERMINESKIN, le chef Gerald Robert Ermineskin, Arthur Morris Littlechild, Earl Ted Ermineskin, Maurice Wolfe, Richard Leonard Lightning, Carol Margaret Wildcat, Carol Elizabeth Roasting, Glenda Rae White et Craig Alton Makinaw, conseillers de la bande d'Ermineskin, poursuivis en leur propre nom et au nom des membres de la bande indienne d'Ermineskin

tiers

JUGEMENT

L'appel est rejeté, avec dépens en faveur de la bande de Montana.

« Marc Noël »

Juge

Traduction certifiée conforme
Alphonse Morissette, trad. a., LL.L.

Date : 20070607

Dossier : A-530-06

Ottawa (Ontario), le 7 juin 2007

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE EVANS
LA JUGE SHARLOW**

ENTRE :

LA NATION CRIE DE SAMSON, le chef Terry Buffalo, Clifford Potts, Frank Buffalo, Florence Buffalo, Dolphus Buffalo, Lawrence Saddleback, Larron Northwest, Nancy Yellowbird, Barb Louis, Keith Johnson, Rose Saddleback, Jim Omeasoo, le chef Lena Cutknife, Dolphus Buffalo, Florence Buffalo, Kurt Buffalo, Pat Buffalo, Cecile Crier, Patrick Cutknife, Walter Lightning, Barbara B. Lightning, George Montour Sr., Donna Potts Johnson, Rose Saddleback, Marvin Yellowbird et le chef Florence Buffalo, poursuivant en leur propre nom et au nom des membres de la nation crie de Samson, de la bande de Samson et de la bande indienne de Samson

appelants

et

SA MAJESTÉ LA REINE et LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimés

et

LA BANDE DE MONTANA, le chef Leo Cattleman, Marvin Buffalo, Rema Rabbit, Carl Rabbit and Darrell Frederick Strongman, Coldy Sr. et Dick Rabbit, poursuivant en leur propre nom et au nom de tous les autres membres de la bande indienne de Montana, qui résident tous dans la réserve n° 139 de Montana, dans la province de l'Alberta

tiers

et

LA BANDE D'ERMINESKIN, le chef Gerald Robert Ermineskin, Arthur Morris Littlechild, Earl Ted Ermineskin, Maurice Wolfe, Richard Leonard Lightning, Carol Margaret Wildcat, Carol Elizabeth Roasting, Glenda Rae White et Craig Alton Makinaw, conseillers de la bande d'Ermineskin, poursuivis en leur propre nom et au nom de la bande indienne d'Ermineskin et de la nation crie d'Ermineskin

tiers

JUGEMENT

L'appel est rejeté, sans dépens.

« Marc Noël »

Juge

Traduction certifiée conforme
Alphonse Morissette, trad. a., LL.L.